



Commune de TAIARAPU-EST



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	05/05/2023
Date d'affichage	05/05/2023
Date de séance	11/05/2023

L'an deux mille-vingt-trois, le-onze du mois de mai à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION
						POUR	CONTRE	
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X		
Présents	25	VIVISH Titaua, 1 ^{er} Adjoint	X			X		
Procuration	04	LENOIR Patricia, 2 ^{ème} Adjoint	X			X		
Absents	04	TERAITETIA Annabella, 3 ^{ème} Adjoint	X			X		
Votants	29	ZINGUERLET Jean-Marc, 4 ^{ème} Adjoint		X				
Pour	29	DUFOUR Robert, 5 ^{ème} Adjoint	X			X		
Contre	00	FANAURA Saindy, 6 ^{ème} Adjoint	X			X		
Abstention	00	PERRY Tarona, 7 ^{ème} Adjoint	X			X		
<p>Délibération N°24/2023/CTE</p> <p><i>Prenant acte de l'élection du/de la 9ème adjoint(e) au Maire de Tairapu-Est</i></p> <p><i>Et de la modification partielle du tableau des indemnités des élus.</i></p> <p><i>Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux</i></p>		METUA Pierrot, 8 ^{ème} Adjoint		X	Gervais PAPAURA	X		
		SIE Mario, 9 ^{ème} Adjoint	X			X		
		OMAR Béatrice, Conseillère Municipale		X	Sandra WINCHESTER	X		
		HAAN Tepora, Conseillère Municipale	X			X		
		WINCHESTER Sandra, Conseillère Municipale	X			X		
		LUCAS Bruno, Conseiller Municipal	X			X		
		CASTANET Rosa, Conseillère Municipale	X			X		
		TEUPOOTAHITI Velma, Conseillère Municipale	X			X		
		DOMINGO Mapuna, Conseillère Municipale	X			X		
		PAPAURA Gervais, Conseiller Municipal	X			X		
		AMARU Vanina, Conseillère Municipale	X			X		
		ROIRO Jimmy, Conseiller Municipal	X			X		
		PATER Marcel, Conseiller Municipal	X			X		
		HAMBLIN Ueva, Maire-Délégué de Tautira	X			X		
		MARERE Séverine, Conseillère Municipale	X			X		
		LUCAS Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		CHUNG SAO Willy, Maire-Délégué d'Afaahiti		X	Anthony JAMET	X		
		TEURU Séverine, Conseillère Municipale		X				
		TEKURIO Moroni, Maire-Délégué de Faaone	X			X		
		TETUAITEROI Pauline, Conseillère Municipale	X			X		
		RICHMOND Stanly, Conseiller Municipal	X			X		
		GANIVET Antoine, Conseiller Municipal		X	Mario SIE	X		
		MAAMAATUAIAHUTAPU Keitapu, Conseiller Municipal		X				
ATANI Hérolf, Maire-Délégué de Pueu	X			X				
TAERIA Vehiarii, Conseiller Municipal		X						

Formant la majorité des membres en exercice.

NOTE DE PRESENTATION
24/2023/CTE

**OBJET : Prenant acte de l'élection du/de la 9ème adjoint(e) au Maire de Tairapu-Est
Et de la modification partielle du tableau des indemnités des élus.**

Considérant la délibération précédente référencée « délibération n°23/2023/CTE du 11 mai 2023 » et l'élection au scrutin secret à la majorité absolue pour la désignation à la fonction du/de la 9ème adjoint(e) du Maire de Tairapu-Est, le conseil-municipal prend acte de cette nomination et du nouveau tableau du conseil-municipal.

Aussi le conseil-municipal approuve la modification partielle du tableau des indemnités des élus comme suit :

Fonction	Indemnité adoptée
1 ^{er} Adj.	111 000
2ème Adj.	81 000
3ème Adj.	81 000
4ème Adj.	76 000
5ème Adj.	76 000
6ème Adj.	91 000
7ème Adj.	111 000
8ème Adj.	76 000
9ème Adj.	91 000

Tel est l'objet de la présente délibération.



DELIBERATION N°24/2023/CTE du 11/05/2023

Prenant acte de l'élection du 9ème adjoint au Maire de Taiarapu-Est

**- LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU-EST -
Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du Maire de la commune ;**

- Vu la loi n°71/1028 du 24/12/1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française.
 - Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
 - Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ayant été modifiée par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 puis par loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
 - Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;
 - Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics rendue applicable le 1^{er} mars 2008 ;
 - Vu les résultats des élections municipales du 28 juin 2020 ;
 - Vu les élections du Maire, de ses adjoint et la désignation des maires délégués les 1^{er} juillet 2020 et 17 mars 2021 ;
 - Vu la délibération n°26/2021 CTE du 28 avril 2021 Remplacement d'un conseiller-municipal élu sur une liste dont le siège devient vacant ;
 - Vu l'article L.270 du code électoral ;
 - Vu l'acte de décès de Monsieur Hugo GARBUTT 1^{er} adjoint au Maire ;
 - Vu la délibération n°09/2021/CTE du 28 janvier 2021 ;
 - Vu la délibération municipale n°23/2023/CTE du 11 mai 2023 ;
 - Vu le tableau du conseil-municipal modifié le 11 mai 2023 ;
 - Vu l'élection du/de la 9^{ème} adjoint(e) au Maire de Taiarapu-Est ;
- Considérant que Monsieur Hugo GARBUTT 1^{er} adjoint au Maire de Taiarapu-Est est décédé le 29 avril 2023 à Paris.
- Oui l'exposé du maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 11/05/2023

ADOPTE

Article 1^{er} : Prend acte de l'élection au scrutin secret à la majorité absolue du 9^{ème} adjoint au Maire de Taiarapu-Est :

Identité			Rang final
Mme	VIVISH	Titaua	Première adjointe
Mme	LENOIR	Patricia	Deuxième adjointe
Mme	TERAITETIA	Annabella	Troisième adjointe
M.	ZINGUERLET	Jean-Marc	Quatrième adjoint
M.	DUFOUR	Robert	Cinquième adjoint
Mme	HIRIGA	Saindy	Sixième adjointe
M.	PERRY	Tarona	Septième adjoint
M.	METUA	Pierrot	Huitième adjoint
M.	SIE Mario		Neuvième adjoint

Article 2 : Approuve la modification partielle du tableau des indemnités des élus comme suit :

Fonction	Indemnité adoptée
1 ^{er} Adj.	111 000
2 ^{ème} Adj.	81 000
3 ^{ème} Adj.	81 000
4 ^{ème} Adj.	76 000
5 ^{ème} Adj.	76 000
6 ^{ème} Adj.	91 000
7 ^{ème} Adj.	111 000
8 ^{ème} Adj.	76 000
9 ^{ème} Adj.	91 000

Article 3 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au chef de la subdivision administrative des Îles du Vent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

JAMET Anthony

Le maire de la commune de Taiarapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le15 MAI 2023.....